

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN
PROCES VERBAL DE SEANCE
BUREAU DU MERCREDI 07 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Bureau légalement convoqué le 31 mai 2023 s'est réuni le mercredi 07 juin 2023 à 18 heures 30 au Salon du Jumelage de la mairie de Neufchâteau, sous la présidence de Monsieur Simon LECLERC.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du 26 avril 2023

• **DECISIONS DANS LE CADRE DE LA DELEGATION AU BUREAU**

1. PISCINE – GRILLE TARIFAIRE
2. DECHETS – TARIF EN CAS DE PERTE OU DE VOL D'UN PASS PHYSIQUE
3. SALLES DE SPECTACLE : TARIFS
4. ECOLE DE MUSIQUE : TARIFS
5. ECOLE DE MARTIGNY : TARIFS DU PERISCOLAIRE
6. MARCHE DE TRAVAUX : MUR D'ESCALADE DU COSEC
7. MARCHE DE PRESTATION : FOURNITURE DE REPAS POUR L'ECOLE DE MARTIGNY
8. DIVERS

• **DECISIONS EN DEHORS DE LA DELEGATION AU BUREAU**

NEANT

Présents :

M Simon LECLERC - M Guy SAUVAGE - Mme Dominique HUMBERT - M Patrice NOVIANT - M Cyril VIDOT - Mme Jacqueline VIGNOLA – M Philippe EMERAUX - M Damien LARGES - Mme Jenny WILLEMIN - M Jean-Marie LOUIS – Mme Hélène COLIN – Mme Elisabeth CHANE - M Yvon HUMBLOT – M Thierry CALIN - Mme Monique SIMONET – Mme Muriel ROL - M Jean SIMONIN - M Denis ROLIN - M Jean-Claude MARMEUSE – M Jean-Luc ARNAULT - M François FAUCHART.

Absents excusés : M Jean-Luc JEANMAIRE, démissionnaire - M Michel LALLEMAND - M Bruno ORY – M Frédéric DEVILLARD – M Francis BAUNIN - M Christophe COIFFIER - Mme Véronique THIOT – M Stéphane LEBLANC – M Joël BRESSON – M Didier POILPRE - M Stéphane PHILIPPE – Mme Nadine HENRY - M Christian ALBERTI - M Daniel ROGUE – M Philippe HUREAU – M Jean-Philippe HOFER - M Christophe LAURENT - M Didier MAGINEL.

Pouvoirs :

/

Nombre de conseillers en exercice : 38
Présents : 21
Votants : 21

Est nommé secrétaire de séance : M Guy SAUVAGE

2023-070

1. PISCINE – GRILLE TARIFAIRE

Le Président rappelle la forte augmentation du budget de la piscine en raison de la hausse des coûts de l'énergie (coût de 5.30€ par baigneur juste pour l'énergie et les dépenses en eau). Il précise que 6000€ de recettes supplémentaires de fonctionnement sont attendues sur la fin de l'année 2023 (septembre à décembre). Les tarifs n'ont pas évolué depuis 2016 pour les tarifs du public et depuis 2012 pour les tarifs des scolaires.

La commission "équipements sportifs" réunie le 05 mai 2023 a étudié les tarifs proposés et a émis un avis favorable sur les tarifs suivants :

| | | Nouveaux tarifs | |
|-------------------------------------|---|-----------------|---------------------|
| | | Habitants CCOV | Habitants HORS CCOV |
| Entrées individuelles | Jusqu'à 3 ans | Gratuit | Gratuit |
| | Jusqu'à 18 ans | 3,00 € | 4,00 € |
| | Tarif réduit sur présentation d'un justificatif Etudiant, Zap, tarif solidaire, familles nombreuses à partir de 4 pers. | 3,00 € | 4,00 € |
| | Entrée adulte PISCINE | 3,50 € | 4,50 € |
| | Entrée adulte PISCINE et ESPACE FORME | 7,00 € | 9,00 € |
| | Entrée adulte ESPACE FORME | 5,00 € | 6,00 € |
| Groupes | Tarif groupe adulte PISCINE (+ de 10 entrées) | 2,50 € | 3,50 € |
| | Tarif groupe PISCINE ET ESPACE FORME (+ de 10 entrées) | 6,00 € | 7,00 € |
| | Tarif groupe enfant PISCINE (+ de 10 entrées) | 2,00 € | 3,00 € |
| Carte 14 séances (limite de 4 mois) | Enfant PISCINE | 25,00 € | 35,00 € |
| | Adulte PISCINE | 40,00 € | 50,00 € |
| | Adulte PISCINE et ESPACE FORME | 75,00 € | 85,00 € |
| | Adulte ESPACE FORME | 50,00 € | 60,00 € |
| Abonnement annuel | Enfant PISCINE | 90,00 € | 120,00 € |
| | Adulte PISCINE | 130,00 € | 160,00 € |
| | Adulte PISCINE et ESPACE FORME | 200,00 € | 230,00 € |
| | Adulte ESPACE FORME | 150,00 € | 180,00 € |
| Animations Adultes (+ 16 ans) | Aquagym séance | 7,50 € | 8,20 € |
| | Aquagym trimestre | 67,00 € | 75,00 € |
| | Aquabike séance | 10,50 € | 11,50 € |
| | Aquabike trimestre | 95,00 € | 100,00 € |
| | Circuit séance | 8,50 € | 9,00 € |
| | Circuit trimestre | 80,00 € | 85,00 € |
| | Evènementiel séance | 10,00 € | 12,00 € |
| Stage de natation année | 210,00 € | 240,00 € | |
| Animations Enfants | Bébés nageurs (carte 10 séances/6 mois) | 75,00 € | 85,00 € |
| | Cannetons (3-6 ans) | 75,00 € | 85,00 € |
| | Stage de natation Enfants(+6ans) Trimestre (tarif équivalent 2 stages 5 séances) Stage 5 séances vacances scolaires | 35,00 € | 45,00 € |
| | Anniversaire (Forfait max. 10 enfants) | 50 | 60 |

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN
PROCES VERBAL DE SEANCE
BUREAU DU MERCREDI 07 JUIN 2023

| | | | |
|---------------|---|------------|------------|
| Autres tarifs | Location vélo 30 minutes | 2,00 € | 2,00 € |
| | Redevance annuelle Club (11 mois) public d'enfants | 500,00 € | 500,00 € |
| | Redevance annuelles Club (11 mois) public d'adultes | 1 125,00 € | 1 125,00 € |
| Scolaires | Ecoles maternelles et primaires | Gratuit | 3,50 € |
| | Collèges et lycées | 3,00 € | 3,00 € |

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,
Décident par 21 voix pour

- **DE FIXER** les nouveaux tarifs comme indiqués ci-dessus
- **D'APPLIQUER** ces nouveaux tarifs à partir du 4 septembre 2023

2023-071

2. DECHETS – TARIF EN CAS DE PERTE OU DE VOL D'UN PASS PHYSIQUE

Il est proposé au bureau l'intégration d'un nouveau tarif à la grille tarifaire du service déchets.

La commission "déchets" réunie le 22 mai 2023 a proposé l'inscription d'un nouveau tarif qui fait suite à la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie, obligatoire au 01 janvier 2024. Le contrôle d'accès pourra se faire par le biais d'un pass numérique téléchargeable sur téléphone portable (QR CODE) ou par le biais d'un pass physique pour les usagers qui n'ont pas de smartphone ou qui ne sont pas à l'aise avec les outils numériques.

Il est proposé de facturer le renouvellement du pass physique "CCOV Déchets" en cas de perte ou de vol à 10€ l'unité.

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,
Décident par 21 voix pour

- **DE FIXER** à 10€ le renouvellement d'un pass physique en cas de perte ou de vol

2023-072

3. SALLES DE SPECTACLES – TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2023/2024

Le Trait d'Union et la Scène proposent une programmation de spectacles et d'expositions qui met à l'honneur les différentes formes d'expression artistique.

Les tarifs n'ont pas évolué entre 2017 et 2022. Aujourd'hui, il est proposé d'augmenter le tarif de la majorité des catégories de 1€ (hors catégories scolaires). Les abonnements 3, 6 et 10 spectacles restent inchangés (ils sont liés aux tarifs des différentes catégories). Compte-tenu de la baisse du nombre de spectacles, le montant de l'abonnement saison reste inchangé.

Suite à l'avis favorable émis par la commission culture réunie le 30 mai 2023, Il donc proposé au Bureau de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien de fixer les tarifs selon les dispositifs visés ci-dessous :

Les Tarifs

- **Les tarifs « tout public »**

Tarif A : 9 € tarif plein
7 € tarif réduit 1
5 € tarif réduit 2

Tarif B : 11 € tarif plein
9 € tarif réduit 1
7 € tarif réduit 2

Tarif C : 15 € tarif plein
11 € tarif réduit 1
8 € tarif réduit 2

Réduit 1 : 12 à 25 ans, étudiants, carte ZAP, membre d'un CE partenaire, titulaire de la carte Cezam, groupe de plus de 10 personnes

Réduit 2 : Enfants de – de 12 ans, Comité d'entreprise ou association partenaire engagé avec un groupe de plus de 10 personnes

- **Les autres tarifs / hors abonnement :**

4 € tarif solidaire (demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA ou allocataire AAH / sur présentation d'un justificatif)

5 € très jeune public

- **Tarifs spéciaux/ hors abonnements (sauf abonnement saison) :**

Tarif tête d'affiche - **Tarif D** :

20€ tarif plein / 15€ pour les tarifs réduits 1 et 2 (et places en balcon aux rangées I et J au Trait d'Union et O et P à La Scène)
/ 10€ tarif places en balcon aux rangées K et L au Trait d'Union

(Ouverture de saison en entrée libre, tout comme les soirées « dansantes » au foyer du Trait d'Union)

- **Les tarifs « scolaires »**

| | CCOV | Hors CCOV |
|--------------------------|--------|-----------|
| Maternelles et primaires | 2 € | 4 € |
| Collège | 2,50 € | 5 € |
| Lycée | 3 € | 6 € |

Présentation d'atelier et ateliers CTEAC : gratuit

Enfants, sortez vos parents ! : Ce dispositif permet à un élève venu en temps scolaire de revenir voir gratuitement le spectacle avec ses parents qui bénéficient du tarif réduit 1

Les représentations scolaires sont ouvertes au tout public sous réserve de places disponibles. La billetterie appliquée pour le tout public :

- Pour un spectacle proposé en temps scolaire et en tout public, la billetterie tout public – catégories A-B-C, s'applique à toutes les représentations.
- Pour un spectacle exclusivement proposé en temps scolaire, les tarifs catégorie A s'appliquent.

- **Les abonnements**

| | Tarif plein ou Tarif réduit 1 |
|-----------------------|-------------------------------|
| ○ Abo 3 spectacles : | réduction -3 € |
| ○ Abo 6 spectacles : | réduction - 12 € |
| ○ Abo 10 spectacles : | réduction - 40 € |

| | Tarif plein | Tarif réduit 1 |
|----------------|-------------|----------------|
| ○ Abo saison : | 90 € | 75 € |

Atelier ou stage de pratique artistique ponctuel :

Stage théâtre 15€ par atelier

Atelier de pratique artistique enfants – porté par la CCOV :

Habitant CCOV : 50€ par semaine

Habitant hors CCOV : 80€ par semaine

Détails pour les tarifs de vente pour les boissons, pièces sucrées ou salées :

Tartine salée 1.50€
Verrine 1€
Petite pièce salée ou sucrée 1€
Grosse pièce salée ou sucrée 3€
Assortiment de pièces salées ou sucrées 6€
Verre de vin 1.50€
Verre de bière 1.50€
Coca, jus de fruits 1.50€
Eau, café 0.50€

Après avis de la commission culture en date du 30 mai 2023,
Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,
Décident par 21 voix pour

- **D'APPROUVER** les tarifs fixés ci-dessus.

2023-073

4. ECOLE DE MUSIQUE – NOUVEAUX TARIFS

L'école intercommunale de musique a pour mission principale la formation artistique des amateurs. Au-delà des activités d'enseignement, l'école de musique participe à la vie culturelle du territoire en allant à la rencontre des publics et permet une découverte artistique à tous les élèves.

Elle propose des tarifs en fonction des quotients familiaux et offre la possibilité de payer au trimestre.

Après avis de la commission culture réunie en date du 30 mai 2023, il est proposé au Bureau de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien de fixer les tarifs selon les dispositifs visés ci-dessous :

Elèves qui suivent le cursus

| | Quotient 1 | Quotient 2 | Quotient 3 | Hors CCOV |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| Eveil/jardin musical/2^{ème} instrument/ pratique collective CCOV | 31€/trimestre | 40€/trimestre | 49€/trimestre | 84€/trimestre |
| Forfait enfant | 54€/trimestre | 63€/trimestre | 72€/trimestre | 119€/trimestre |
| Forfait adulte | 66€/trimestre | 75€/trimestre | 84€/trimestre | 126€/trimestre |

Quotients familiaux :

Quotient 1 : inférieur à 8500€ / Quotient 2 : entre 8500 € et 15 000€
Quotient 3 : supérieur à 15 000€

Elèves hors cursus (nouveau)

| | Quotient 1 | Quotient 2 | Quotient 3 | Hors CCOV |
|-----------------------|---------------|---------------|----------------|-----------|
| Forfait enfant | 70€/trimestre | 82€/trimestre | 93€/trimestre | 150€ |
| Forfait adulte | 86€/trimestre | 97€/trimestre | 109€/trimestre | 200€ |

Quotients familiaux :

Quotient 1 : inférieur à 8500€ / Quotient 2 : entre 8500 € et 15 000€

Quotient 3 : supérieur à 15 000€

Modalités tarifaires :

- **Gratuité** pour les élèves inscrits à l'harmonie municipale ou à la batterie fanfare du territoire (le deuxième instrument donne lieu à facturation)
- Les **forfaits comprennent** le cours d'instrument+ un cours de FM+ un cours d'ensemble.
Les cours d'ensemble ou de chorale supplémentaires seront facturés en pratique collective

Tarifs dégressifs pour les membres d'une même famille :

- 5% à partir de la 2^{ème} inscription au sein d'une même famille
- 15% à partir de la 3^{ème} inscription au sein d'une même famille

Tarifs location d'instruments : (nouveau)

- Gratuité pour le premier trimestre de location, puis 10€/trimestre

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,

Décident par 21 voix pour

- **DE FIXER** les nouveaux tarifs de l'école de Musique Intercommunale comme indiqués ci-dessus
- **D'APPLIQUER** ces nouveaux tarifs à partir de la rentrée de septembre 2023

2023-074

5. ECOLE DE MARTIGNY LES GERBONVAUX – TARIFS DU PERISCOLAIRE

Compte tenu de l'augmentation des prix, Monsieur le président propose de réviser les tarifs des services périscolaires de l'école de Martigny-les-Gerbonvaux, notamment pour la prestation « cantine scolaire ». Il est proposé d'augmenter le tarif du repas de 0,50 € à partir de la rentrée de septembre 2023 sans changer les tarifs de la garderie.

La commission « services à la population » du 23 février dernier a validé cette proposition à l'unanimité.

En conséquence, les nouveaux tarifs se décomposeraient de la manière suivante :

| | Proposition au 01/09/2023 | |
|---------------------------|---------------------------|---------------|
| | QF ≤ 850 | QF > 850 |
| Garderie | 1,00€ / heure | 1,30€ / heure |
| Prestation cantine | 5,20 € | 5,30 € |
| - Dont repas | 4,30 € | 4,30 € |
| - Dont encadrement | 0,90 € | 1,00 € |

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,
Décident par 21 voix pour

- **DE FIXER** les nouveaux tarifs du service périscolaire de Martigny-les-Gerbonvaux comme indiqués ci-dessus
- **D'APPLIQUER** ces nouveaux tarifs à partir de la rentrée de septembre 2023

2023-075

6. MARCHÉ DE TRAVAUX – MUR D'ESCALADE DU COSEC

Par délibération du 11 juillet 2020, le Conseil de Communauté de l'Ouest Vosgien autorisait le Bureau à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution, le règlement et la résiliation des marchés à procédures adaptées tels que définis aux articles L2123-1 et R2123-1 du code de la Commande Publique, lorsque les crédits sont prévus au budget, et à prendre toutes décisions concernant une modification des contrats en cours d'exécution et avenants des marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) entraînant une augmentation du montant du contrat supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Une consultation à procédure adaptée a été lancée le 25 avril 2023. Elle concerne un marché de travaux en vue de la réalisation d'une structure d'escalade de bloc départemental au COSEC de Neufchâteau.

La SAE (Structure Artificielle d'Escalade) sera à destination de différents types d'utilisateurs (scolaires, clubs) et permettra la pratique par divers publics de façon simultanée, adultes et jeunes (grand public, débutants, initiation à perfectionnement).

Les prestations sont réparties en 2 lots, attribués par marchés séparés et sont réparties dans des lots définis comme suit :

LOT 1 : STRUCTURES ARTIFICIELLES D'ESCALADE

LOT 2 : PRISES D'ESCALADE ET VOLUMES

Aucune variante n'est imposée par le pouvoir adjudicateur et aucune variante libre n'est autorisée.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage est assurée par la FFME (Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade)
8-10 Quai de la Marne – 75019 PARIS.

L'avis de publicité a été envoyé le 25 avril 2023 sur la plate-forme de dématérialisation site : <https://www.xmarchés.fr>, et sur le site BOAMP - Avis n°23-56351.

Les plis ont été ouverts le 24 mai 2023 à 13h30 - salle de réunion de la CCOV et transmis à l'assistant à maîtrise d'ouvrage en vue de leur analyse.

La Commission MAPA s'est réunie pour analyser les offres le mardi 06 juin 2023 à 10h00 à la salle de réunion de la piscine intercommunale – place Pitet à Neufchâteau et a proposé de retenir les offres suivantes :

| | Entreprises | Montant |
|---|--|----------------|
| LOT 1 : STRUCTURES ARTIFICIELLES D'ESCALADE | SAS PYRAMIDE 5 Rue Gutenberg 91070 BONDOUFLE | 74 900.00 € HT |
| LOT 2 : PRISES D'ESCALADE ET VOLUMES | SARL ARTLINE HOLDS PA du génie 2 chemin du génie 69200 Vénissieux EURL EXPRESSION 38 rue de Bretagne 56950 Crac'h | 19 874.53 € HT |

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,
Décident par 21 voix pour

- **DE VALIDER** la décision de la commission MAPA,
- **D'AUTORISER** le Président à signer les pièces de ces marchés et à prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement de ces marchés.
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes au Budget Général.

2023-076

7. MARCHE DE PRESTATION – FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON CHAUDE AU RESTAURANT SCOLAIRE DE MARTIGNY LES GERBONVAUX

Par délibération du 11 juillet 2020, le Conseil de Communauté de l'Ouest Vosgien autorisait le Bureau à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution, le règlement et la résiliation des marchés à procédures adaptées tels que définis aux articles L2123-1 et R2123-1 du code de la Commande Publique, lorsque les crédits sont prévus au budget, et à prendre toutes décisions concernant une modification des contrats en cours d'exécution et avenants des marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) entraînant une augmentation du montant du contrat supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Une consultation à procédure adaptée a été lancée le 25 avril 2023. Elle concerne la fourniture et la livraison de repas en liaison chaude au restaurant scolaire de Martigny-les-Gerbonvaux.

Il s'agit d'un marché réservé : en vertu de l'article L2113-12 du code de la commande publique, le marché est réservé aux entreprises adaptées, à des établissements et services d'aide par le travail ainsi qu'à des structures équivalentes.

La prestation comprend :

- l'élaboration des menus en tenant compte des impositions légales et de l'équilibre nutritif,
- l'approvisionnement des denrées alimentaires,
- la réalisation des repas, conformément aux menus élaborés, respectant les prescriptions quantitatives, qualitatives et nutritionnelles définies dans le CCTP,
- le conditionnement des repas cuisinés,
- le contrôle microbiologique,
- le transport et la livraison sur site des repas en liaison chaude sur le site.
- la traçabilité des denrées alimentaires

La prestation concerne les repas du midi, les lundi, mardi, jeudi et vendredi et jours d'ouverture exceptionnelle, période scolaire.

La livraison des repas (à température de minimum 63°) devra intervenir impérativement avant 12H00 (midi) au plus tard. A titre indicatif, le nombre de repas enfant est évalué à environ 50 par jour avec des variations de l'ordre de +/-20% selon les jours et les périodes de l'année.

L'acheteur n'exige pas de variantes et les variantes proposées par les opérateurs économiques ne sont pas autorisées.

L'accord-cadre débute à compter de la date indiquée dans le courrier de notification, c'est-à-dire au 04 septembre 2023 pour une durée initiale de 12 mois.

Il est renouvelable deux fois par reconduction tacite, pour une durée de 12 mois pour chaque reconduction.

La durée maximale de l'accord-cadre est de 36 mois soit jusqu'au 03 septembre 2026.

L'avis de publicité a été envoyé le 27 mai 2023 sur la plate-forme de dématérialisation site : <https://www.xmarchés.fr>, et sur le site BOAMP - Avis n°23-57853.

Un seul pli a été réceptionné sur la plateforme Xmarchés, il a été ouvert le 25 mai 2023 à 15h30 - salle de réunion de la CCOV et transmis à l'agent de la CCOV en charge du dossier en vue de son analyse.

La Commission MAPA s'est réunie pour analyser l'offre le mardi 06 juin 2023 à 10h00 à la salle de réunion de la piscine intercommunale – place Pitet à Neufchâteau et a proposé de retenir l'offre présentée par :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN
PROCES VERBAL DE SEANCE
BUREAU DU MERCREDI 07 JUIN 2023

Entreprise Adaptée de l'Ouest Vosgien
1, Rue du 5^{ème} Régiment Hussards – 88300 Neufchâteau

Selon les modalités financières définies ci-après :

Prix unitaire repas enfant : 5.12 € HT

Prix unitaire repas adulte : 5.12 € HT

Montant total pour 36 mois : 112 803.84 € HT

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré,

Décident par 21 voix pour

- **DE VALIDER** la décision de la commission MAPA,
- **D'AUTORISER** le Président à signer les pièces de ce marché et à prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et le règlement de ce marché.
- **D'IMPUTER** les dépenses correspondantes au Budget Général.

Séance levée à 19h20

Le Président,
Simon LECLERC

Le secrétaire de séance,
Guy SAUVAGE, 1^{er} VP